

# Soutenez le CFA Delépine par des dons de matériels libératoires de la taxe d'apprentissage

Avec la loi Avenir Professionnel, c'est désormais seulement sous forme d'équipement et de matériel que les entreprises peuvent affecter une part (nouveau « barème » 13%) de leur Taxe d'Apprentissage au CFA Delépine.

## Contexte et nouvelles dispositions

Vos entreprises s'acquittent désormais de la nouvelle cotisation formation professionnelle (CUFPA) dans laquelle est incorporée la taxe d'apprentissage. La taxe versée au titre de 2020, au taux de 0,68% de la masse salariale, est collectée par PRO BTP. La fraction de 13% destinée à des dépenses libératoires est à effectuer par l'entreprise, vers le CFA avant le 30 juin 2020 pour la taxe d'apprentissage due en 2020.

### **Comment faire?**

Le CFA a besoin de fournitures et d'équipements qui sont éligibles au titre de dépenses libératoires de la taxe.



#### Pour prendre connaissance de cette liste

Contactez Christophe Gautheron, Chef de Travaux au CFA Delépine : c.gautheron@cfaee.fr - 06 62 77 64 63. Il vous communiquera la liste de matériel pédagogique nécessaire que le CFA tient à jour. Si vous voulez proposer un matériel que vous avez en stock mais qui n'est pas dans la liste, vous pourrez vérifier ensemble qu'il correspond aux besoins du CFA.

- Le matériel choisi est livré par l'entreprise ou le fournisseur désigné d'un commun accord au CFA Delépine.
- Le CFA établit à l'entreprise un reçu comptable indiquant l'intérêt pédagogique de ces biens ainsi que la valeur comptable justifiée par l'entreprise..
- La valorisation, déterminée TTC, s'effectue sur la base :
  - 1. du prix de revient pour le matériel neuf ;
  - 2. de la valeur d'inventaire pour les produits en stock ;
  - 3. de la valeur résiduelle comptable pour le matériel d'occasion.



## L'entreprise doit remettre à l'OCTA :

- La copie des pièces et extraits comptables justifiant de la valeur des matériels livrés,
- L'attestation du chef d'établissement précisant la spécialité des sections auxquelles le matériel livré est affecté et le diplôme ou titre préparé par les élèves,
- Le reçu libératoire délivré par l'établissement de formation.

Le CFA vous remercie par avance de votre engagement auprès des futurs électriciens en contribuant utilement à son projet pédagogique. Les entreprises participantes seront citées par un marquage sur les matériels et un affichage au CFA.